

Comment organiser un voyage scolaire ?

Checklist :

- Réfléchir à la destination et aux visites que vous souhaitez faire en lien avec votre projet. En parler à la direction de votre établissement suffisamment tôt afin que le voyage puisse être voté en Conseil d'Administration en fin d'année scolaire pour l'année suivante.
- Trouver des agences de voyage ou des organismes dès le mois de juin pour l'année suivante. Faire faire 3 devis et préparer le budget de votre voyage : nombre de participants/date/nom des accompagnateurs, dépenses et recettes, assurance voyage et coût total (obligatoire pour faire voter le voyage au C.A. de votre établissement).
- Prendre rendez-vous avec votre gestionnaire pour discuter du budget et des questions financières telles que l'échéancier des paiements, les aides éventuelles de l'établissement. Contacter également le FSE et l'assistante sociale pour obtenir d'autres aides financières. Pensez aux actions possibles des élèves pour financer certaines activités ex : vente de gâteaux.
- Organiser une réunion d'information avec les parents d'élèves afin de leur présenter le projet : distribuer le programme jour après jour, une liste des affaires à prendre, en insistant sur les documents à fournir. Vous profiterez de ce moment pour préciser vos attentes en terme de discipline et de comportement pendant le voyage (un contrat de comportement figure au début du carnet de voyage distribué aux élèves).
- Documents à fournir par les familles :
 - un document d'engagement des familles à la participation au voyage scolaire où figurent le coût total, le nombre de paiements possibles et les dates de remises de chèques (nous vous conseillons de récupérer l'ensemble des chèques en une fois même si vous proposez un paiement échelonné)
 - une pièce d'identité de l'élève en cours de validité (demander et conserver une photocopie du document bien avant le départ)
 - [une autorisation de sortie du territoire](#) remplie par l'un des représentants légaux de l'élève et une photocopie de la pièce d'identité de ce même représentant légal
 - une [fiche sanitaire](#),
 - une [autorisation de droit à l'image \(pour publier sur blog/ENT\)](#)
 - [la carte européenne d'assurance maladie](#) (faire une demande auprès de votre caisse de sécurité sociale. Elle est gratuite et valable 2 ans).

Attention prendre contact avec la préfecture de votre département si vous avez des élèves qui voyagent avec des passeports hors UE.

Pour faciliter la récupération des documents, penser à distribuer un échéancier aux familles.